



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 102 – 3 mars

Faits saillants

- Croissance de 2,1 % sur l'année 2022
- Reprise des mesures individuelles du 10^{ème} paquet de sanctions de l'UE à l'encontre de la Russie
- Examen des prochaines étapes de la réforme des retraites au Parlement

Guerre en Ukraine

Sanctions : Le Conseil fédéral a repris les sanctions individuelles du 10^{ème} paquet de sanctions de l'UE adopté le 24 février 2023, ajoutant ainsi à sa propre liste les noms de 87 personnes physiques et 34 entités. Les mesures sectorielles de ce dernier train de mesures sont en cours d'examen par l'administration fédérale.

Intégration : Les cantons, les partenaires sociaux et les organisations du monde du travail se montrent favorables à l'introduction d'une exception au régime d'asile pour permettre aux jeunes ukrainiens d'achever leur formation professionnelle en Suisse même si leur statut S venait à être levé. A ce jour, près de 5 000 personnes en provenance d'Ukraine et séjournant en Suisse sont âgées de 15 à 20 ans. Parmi eux, 1 700 bénéficient d'une offre de formation transitoire pour un apprentissage ou une formation professionnelle dans le secteur tertiaire.

Macroéconomie

Croissance : Sur l'ensemble de l'année 2022, le PIB a crû de 2,1 % après une croissance de 3,9 % en 2021 selon les données provisoires du Secrétariat d'Etat à l'Economie. La croissance sur le dernier trimestre 2022 a été nulle en rythme trimestriel, confirmant la décélération de l'activité depuis l'été. Sur l'ensemble de 2022, si les services ont bénéficié d'un effet de rattrapage après la crise du Covid et que les dépenses de consommation privées ont progressé en dépit des hausses de prix, la conjoncture a toutefois été affectée par les tensions sur l'approvisionnement énergétique et le ralentissement économique mondial. Ces difficultés ont pénalisé les exportations de marchandises qui ont vu leur rythme nettement décélérer sur la 2^{ème} partie de l'année.

Aide internationale : La Suisse a ouvert ce lundi à Genève la 7^{ème} conférence des Nations Unies pour lever des fonds en faveur de l'aide humanitaire au Yémen. A cette occasion, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a annoncé un soutien financier suisse de 14,5 M CHF. Les 31 promesses de dons obtenues à ce jour se montent à 1,2 Md USD, une enveloppe largement inférieure à la demande des Nations Unies (4,3 Mds USD) et à celle qui avait été allouée l'année dernière (2,2 Mds USD).

Retraites : Le Parlement fédéral a refusé cette semaine de compenser intégralement la différence induite par le rythme d'inflation sur la progression des rentes du 1^{er} pilier du système de prévoyance vieillesse (par répartition). Alors que le projet, dont le Conseil fédéral avait reçu le mandat, prévoyait une hausse extraordinaire de 7 à 14 CHF par mois de la rente financée par les actifs en 2023, puis une révision en 2025, la majorité des parlementaires a finalement estimé que le coût de la compensation (400 M CHF) s'avérait trop élevé pour les finances publiques.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 02/03	Var. vs 23/02
EUR/CHF	1,0004	+1,2 %
USD/CHF	0,9419	+0,9 %
SMI	11 166	-0,7 %
Taux 10a	1,482 %	+6,5 pb

Si les pensions de retraite ont augmenté de 2,5 % au 1^{er} janvier 2023, conformément à l'adaptation ordinaire basée sur l'évolution conjointe des salaires et des prix, le taux d'inflation suisse en 2022 s'était élevé à +2,8 %.

Concernant le 2^{ème} pilier (par capitalisation), la session parlementaire de printemps, qui a débuté lundi, étudie les mesures compensatoires de la baisse des rentes prévue par la réforme de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle. En prévoyant d'accorder un complément financier à 50 % des assurés pendant 15 ans après l'entrée en vigueur de la réforme afin de pallier l'abaissement du taux de conversion minimal, le législatif introduit un élément redistributif –d'ordinaire réservé au 1^{er} pilier– dans ce système financé par les employeurs et les salariés.

Politique de la concurrence : Suspecté par la Commission de la concurrence (COMCO) de pratiques abusives lors du traitement de ses paiements avec les fournisseurs, le groupe Coop a décidé de mettre un terme en fin d'année au contrat le liant à l'intermédiaire Markant depuis 2021. Cette décision a conduit la COMCO à classer son enquête préalable, et à renoncer ainsi à statuer sur un possible abus de position dominante.

Secteur financier

Anti-blanchiment : Le Département fédéral des finances envisage de soumettre les avocats, les notaires et les conseillers financiers à la nouvelle loi sur le blanchiment d'argent entrée en vigueur en janvier 2023. Alors même que le Parlement avait refusé d'assujettir ces professions à la loi (*ndr* : *celles-ci y étant particulièrement bien représentées*), le Conseil fédéral juge désormais la mesure nécessaire pour améliorer l'image de la place financière helvétique. En 2020, le Groupe d'action financière (GAFI) avait estimé que la réglementation suisse était « partiellement conforme » pour 5 des 40 recommandations édictées en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

En parallèle, la place financière suisse a, à nouveau, été ébranlée par une affaire de blanchiment de capitaux. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) a ouvert une enquête susceptible d'impliquer jusqu'à douze banques suisses soupçonnées d'avoir participé au détournement de 330 M USD de fonds de la banque centrale du Liban au profit de son gouverneur, Riad Salameh, qui a été inculpé la semaine passée pour soupçons de blanchiment et détournement de fonds publics.

Crédit Suisse : Dans son rapport final concernant l'affaire « Greensill », la Finma a mis en exergue les carences de Crédit Suisse en matière de gestion des risques et lui impose des mesures prudentielles supplémentaires : (i) un contrôle périodique des relations d'affaires les plus importantes, (ii) une cartographie des domaines de responsabilité des 600 directeurs du groupe et (iii) des sanctions pécuniaires à l'encontre des dirigeants ne remplissant pas leur obligation de moyen en matière de prévention des risques. La Finma a nommé un chargé d'audit pour s'assurer de la bonne application de ces mesures.

Secteurs non financiers

Bureaucratie : Selon une enquête du SECO auprès de 1 225 sociétés, plus de la moitié des entreprises établies en Suisse jugent la charge administrative « plutôt lourde » ou « lourde », en particulier dans les secteurs de la construction (67 %), de l'hygiène alimentaire (56 %) et du commerce international (55 %). Extrapolés sur les quelque 206 000 PME suisses, les coûts annuels générés par la charge administrative liée aux réglementations se monterait à près de 6,3 Mds CHF par an. Les sociétés interrogées soulignent toutefois que la numérisation des services publics, à l'instar du guichet virtuel Easygov.swiss, contribue à l'allègement administratif.

Transports : Le groupe anglo-néerlandais Shell a racheté evpass, le plus grand réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques en Suisse créé par la société vaudoise Green Motion en 2018. Le montant de la transaction n'a pas été divulgué, mais Shell détient désormais 3 000 bornes de recharge publiques et 282 stations-services classiques en Suisse. Anticipant une baisse des ventes de carburant à moyen terme, le groupe vise à développer un réseau de 2,5 millions de bornes de recharge à travers le monde d'ici à 2030.

Santé : Le Parlement s'est accordé sur l'assouplissement du régime d'agrément des médecins étrangers entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. A ce jour, un médecin étranger souhaitant pratiquer en Suisse doit avoir travaillé durant 3 ans dans un établissement helvétique reconnu avant de pouvoir s'installer à son compte. Cette contrainte accentuerait les pénuries dans certaines régions du pays, où elle est jugée dissuasive. En cas de « pénurie avérée », les cantons pourront désormais assouplir cette règle pour trois types de professionnels de santé : les médecins de famille, les pédiatres, et les psychiatres / psychothérapeutes pour enfants et adolescents. Le remplacement des médecins généralistes s'avère être un défi de taille pour la Suisse alors qu'un tiers d'entre eux a plus de 60 ans et qu'un quart des cabinets médicaux indique ne plus accepter de nouveaux patients.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Gilles BORDES
Rédacteurs : Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET, Louise DUSSINE
Pour s'abonner : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Crédits visuel : Pixabay